

**MAIRIE DE
TREMOLAT
24510**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Procurations : 0

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 20h, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : LE GOFF Yannick, ROUGIER Christian, MAYER Joëlle, LEONIDAS Christophe, LASSIGNARDIE Céline, QUEVAL-QUIGNON Florence, SCHEID Éric, MATHIOTTE Patrick, MAGIS-TERLOUW Colette, CHAPALAIN Christian.

Conseillers municipaux absents/excusés : ROUX Sonia, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna.

Procurations :

Secrétaire de séance : SCHEID Éric

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; ouverture de la séance à 20h.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des conseils des 17 décembre 2025 et 28 janvier 2026.

APPROBATION DU CFU 2025 DE LA COMMUNE – DEL 2026-02-001

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président de séance. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Christian CHAPALAIN.

Le budget général 2025 de la commune pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur Christian CHAPALAIN, le président de séance, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés Opérations de l'exercice	608 083,42€	249 129,33€ 746 653,90€	254 896,36€	532 610,20€ 58 513,05€	862 979,78€	781 739,53€ 805 166,95€
TOTAUX	608 083,42€	995 783,23€	254 896,36€	591 123,25€	862 979,78€	1 586 906,48€
Résultats de clôture Restes à réaliser		387 699,81€		336 226,89€ 45 385,93€		723 926,70€ 45 385,93€
TOTAUX CUMULÉS	608 083,42€	995 783,23€	254 896,36€	636 509,18€	862 979,78€	1 632 292,41€
RÉSULTATS DÉFINITIFS		387 699,81 €		381 612,82 €		769 312,63 €

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le CFU du budget de la commune 2025.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT– DEL 2026-02-002**

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président de séance. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Christian CHAPALAIN.

Le Budget Annexe Lotissement 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur Christian CHAPALAIN, le président de séance, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		0,20€		194 126 €		194 126,20 €
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		0,20€		194 126 €		194 126,20 €
Résultats de clôture		0,20€		194 126 €		194 126,20 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		0,20€		194 126 €		194 126,20 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,20 €		194 126 €		194 126,20 €

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le Compte Financier Unique du budget Annexe Lotissement 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le CFU du budget lotissement 2025.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 BUDGET COMMUNE - DEL 2026-02-003

Le Conseil Municipal, Réuni sous la présidence de Éric Chassagne, Maire de Trémolat,
Après avoir entendu la présentation du CFU de l'exercice 2025 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;
Constatant que le CFU 2025 du budget de la commune présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	405 759,67 €	717 175,27 €	1 122 934,94 €
	Recettes réalisées (1)	58 513,05 €	746 653,90 €	805 166,95 €
	Restes à réaliser	45 385,93 €	0,00 €	45 385,93 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	938 369,87 €	966 304,60 €	1 904 674,47 €
	Dépenses réalisées (1)	254 896,36 €	608 083,42 €	862 979,78 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-196 383,31 €	138 570,48 €	-57 812,83 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	532 610,20 €	249 129,33 €	781 739,53 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	336 226,89 €	387 699,81 €	723 926,70 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	45 385,93 €	0,00 €	45 385,93 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	381 612,82 €	387 699,81 €	769 312,63 €

Pour mémoire

CA 2025

Résultat de clôture Investissement	381 612,82 €
Résultat de clôture fonctionnement	387 699,81 €

Budget 2026

Investissement ligne 001	381 612,82 €
Fonctionnement ligne 002	387 699,81 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget Commune 2025.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 BUDGET LOTISSEMENT - DEL 2026-02-004

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Éric Chassagne, Maire de Trémolat,

Après avoir entendu la présentation du CFU de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement 2025 ;

Constatant que le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement présente les résultats suivants :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Éric CHASSAGNE,

après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	0,20 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00) Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	0,20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	194 126 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00) Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	194 126 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	194 126 €

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0,20 €
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

CA 2025

Résultat de clôture Investissement	194 126 €
Résultat de clôture fonctionnement	0.20 €

Budget 2026

Investissement ligne 001	194 126 €
Fonctionnement ligne 002	0.20 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget lotissement 2025.

MISSION RGPD – ATD 24 - DEL 2026-02-005

Repoussé à un conseil ultérieur

AUGMENTION DU LOYER – CAFÉ VILLAGE – DEL 2026-02-006

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée avoir été informé par la propriétaire du local situé 135 rue Bertran de Born à Trémolat, d'une augmentation du tarif du loyer. Ce dernier passerait à 500 €/mois au lieu des 450 € actuels. Cette majoration est à prendre en charge à compter du mois de janvier 2026. Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur cette augmentation et sur la nécessaire actualisation du loyer appelé au Café Village, association occupante du local concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette augmentation et la rétroactivité au 1^{er} janvier 2026,

PARATONNERE DE L'ÉGLISE – DEL 2026-02-007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un devis reçu avait été étudié lors d'un précédent conseil. Les élus avaient souhaité qu'une mise aux normes soit éventuellement étudiée avant d'envisager un changement de paratonnerre. Le dernier devis reçu est d'un montant de 2 541,34 €. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil pour cette dépense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette dépense.

COMPTES-RENDUS COMMISSIONS

Vieux Logis

Monsieur le Maire confirme l'intervention de la SA Montastier du Bugue sur mission du SDE 24 au niveau du Vieux Logis avec une méthode nouvelle sous ruisseau à moins de 3 mètres avec un produit particulier (gel).

Éclairage public

La convention du SDE 24 dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage est à confirmer.

QUESTIONS DIVERSES

ACES

Gestion des frais qui seront à partager entre les 2 communes de Calès et Trémolat. Monsieur le Maire propose que le dispatching soit opéré en fin d'opération.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37
Prochain Conseil Municipal le 20 mars 2026
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire
Éric CHASSAGNE



Le secrétaire de séance,
Éric SCHEID